Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213501232-20260209-DEL202602009-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

SÉANCE DU 09/02/2026
DATE DE CONVOCATION : 03/02/2026
CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 (quorum : 10)
PRÉSENTS : 15 **POUVOIRS :** 2

L'an deux mil vingt-six, le neuf février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Goven s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Norbert SAULNIER, Maire.

PRÉSENTS : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Patricia PERSAIS, Olivier TORTELIER, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Ronan GUIBERT, Sylvie AGAËSSE, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Magali POISSON-VANNIER, Jacques ESTEVE, Emmanuelle PELLETIER, Yoann GUILLAUME.

POUVOIRS : Fabienne HEMERY donne pouvoir à Bruno LEROY, Karine CHEVALIER à Sylvie AGAËSSE

ABSENTS : Mickaël TANGUY (excusé), Géraldine TRONCA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Patricia PERSAIS

Enfance Jeunesse
2026.02.009 Convention pour l'ouverture de l'Espace Jeunes aux jeunes de la commune de BAULON

Rapporteur : Olivier TORTELIER

Monsieur Olivier TORTELIER présente la convention ouvrant l'Espace Jeunes de GOVEN aux jeunes de BAULON.
La présente convention a pour objet de définir et d'encadrer les modalités d'organisation d'accueil et de partenariat entre les communes de BAULON et GOVEN, pour l'organisation de l'accueil des jeunes de BAULON à l'Espace Jeunes de GOVEN sur les périodes de vacances scolaire. Cette convention couvre les périodes scolaires et les périodes de vacances.

À compter des vacances de Pâques de l'année 2026, la commune de GOVEN s'appuiera sur son équipe pour développer des animations jeunesse et divers projets. Elle fixera les modalités de l'animation jeunesse sur cette période, en partenariat avec les élus référents de GOVEN, et accueillera les jeunes des communes de GOVEN et BAULON.

La convention couvre l'ensemble des périodes de vacances scolaires pour l'année 2025-2026 :
- Vacances de Pâques : du lundi 13 au vendredi 24 avril 2026
- Vacances de juillet : du lundi 29 juin au vendredi 24 Juillet 2026
- Vacances d'août : du lundi 17 au vendredi 28 août 2026
- Vacances de Toussaint : du lundi 17 octobre au 2 novembre 2026
- Vacances de Noël : du lundi 19 décembre 2026 au 4 janvier 2027

La convention couvre l'ensemble des périodes d'ouverture pendant les périodes scolaires suivant le programme définit par l'équipe d'animation et disponible sur le site de la mairie, sur le portail famille et envoyé par mail à la mairie de BAULON au minimum 2 semaines avant le début de la période concernée pour diffusion sur ses réseaux.

La collectivité de GOVEN organise 3 mini séjours durant l'été.
- Un séjour itinérant en vélo du 6 au 10 juillet 2026
- Un séjour en bord de mer du 20 au 24 juillet 2026
- Un séjour de 3 jours et 2 nuits en août du 18 au 20 août 2026

Ces séjours sont ouverts aux jeunes de la collectivité de BAULON pour un maximum de 25 % des effectifs soit 4 jeunes par séjour.
La commune de GOVEN s'engage à :
- Assurer l'organisation d'un accueil et un projet d'animation à destination des 11-17 ans sur sa commune ouvert pour les jeunes de GOVEN et les jeunes de BAULON
- Prévoir un planning d'animation sur chacune des vacances scolaires et le transmettre à la collectivité de BAULON 2 semaines avant le début de la période de vacances.
- Favoriser la communication aux habitants de la mise en place de projets divers au sein de la structure Espace Jeunes via une plaquette de présentation fournit au format PDF.
- Justifier les montants dépensés pour l'organisation des activités payantes.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213501232-20260209-DEL202602009-DE

La commune de BAULON s'engage à :

- Favoriser la communication aux habitants de la mise en place de l'AJE, à la hauteur des moyens humains disponibles.
- Diffuser le planning d'animation Jeunesse de la commune de GOVEN sur ses réseaux et autres canaux de communication
- Prendre en charge le mode de transport pour les jeunes de BAULON souhaitant participer à l'accueil jeunesse de GOVEN
- Participer financièrement au reste à charge la concernant, à hauteur du taux de présence des jeunes de BAULON, sur la base d'un état de frais présenté par la commune de GOVEN après émission d'un titre de recette.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (1 abstention de Madame Magali POISSON-VANNIER), le Conseil Municipal approuve la convention à passer avec la commune de BAULON permettant l'ouverture de l'Espace Jeunes à ses jeunes et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,
Norbert SAULNIER

MAIRIE DE GOVEN
R.F.
35 (Ille-et-Vilaine)

La secrétaire de séance,
Patricia PERSAIS